

TRAMELAN, LE 23 JANVIER 2025

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL - 17 FÉVRIER 2025 - MESSAGE

Mesdames, Messieurs,

Nous avons prié votre bureau de convoquer une séance du Conseil général le

LUNDI 17 FÉVRIER 2025 À 19H30 À L'AUDITORIUM DU CIP

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
 2. Approbation de l'ordre du jour
 3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2024
 4. Réponses aux interpellations
- I. Décisions**
5. Commission non permanente relative au Règlement concernant les commissions permanentes, remplacement de M. Vital Gerber, Groupe Débat
 6. CourVerte, demande d'un crédit d'engagement brut de CHF 387'100.-
 7. Mise en place d'une structure d'accueil durant une partie des vacances scolaires, modification du Règlement concernant l'école à journée continue
- II. Projets en cours du Conseil municipal**
8. Informations du Conseil municipal
- III. Divers**
9. Réservoir des Fraises – Décompte final
 10. Réfection desserte agricole Haut de la Montagne / Bergerie du Chalet – Décompte final
 11. Réfection agricole Accès Prés-Renaud – Décompte final
 12. Secteur « Centre village », évacuation des eaux, surcharge collecteur – Décompte final
 13. Promenade 3B, remplacement des garages – Décompte final
 14. Hôtel de ville, besoins urgents – Décompte final
 15. Résolutions
 16. Motions – postulats
 17. Interpellations
 18. Petites questions
 19. Correspondance au Conseil général
 20. Divers
-

COMMENTAIRES

4. Réponses aux interpellations

« Une ressourcerie, un engagement pour la réduction des déchets et l'économie circulaire »

Déposée en séance du 30 septembre 2024 par Mme Joëlle Gairaud, Groupe Débat

Membre du CM en charge : M. Pierre Sommer pour le service des domaines publics

Réponse du Conseil municipal :

Pour répondre à l'interpellation du Groupe Débat concernant une ressourcerie au sein de notre déchetterie communale, les locaux actuels sont insuffisants. Ce n'est malheureusement pas possible de récolter des objets tels que du mobilier et de le laisser à l'extérieur, il faut donc avoir un grand abri afin de pouvoir le protéger des intempéries et de le remettre en état.

Ensuite, c'est faire concurrence directe à Regenove qui se trouve à quelques mètres de la déchetterie. À noter que nous n'avons pas beaucoup de meubles ou d'objets facilement restaurables. Aussi, il faudrait dégager du temps à une employée pour s'occuper de cette fonction, ce qui pourrait engendrer des manquements dans ces autres tâches. Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal est défavorable à la mise en place d'une ressourcerie au sein de la déchetterie de Tramelan.

Néanmoins, le fait de fouiller dans les bennes de la déchetterie communale est à nouveau toléré avec l'accord du personnel en charge.

« Entretien des patins à glace en location à la patinoire communale »

Déposée en séance du 25 novembre 2024 par Mme Joëlle Gairaud, Groupe Débat

Membre du CM en charge : M. André Ducommun pour le service des Infrastructures et sports

Réponse du Conseil municipal :

Actuellement, la patinoire de Tramelan possède 245 paires de patins mis en location, filles, garçons et toutes tailles confondues.

L'ensemble des patins est aiguisé et contrôlé avant le début de chaque saison. Durant la saison, les patins sont régulièrement aiguisés (plus de 300 aiguisages durant la saison) si ceux-ci ont en besoin au même titre que dans les autres patinoires environnantes.

Bien entendu, le maintien de l'aiguisage tient aussi lieu de la bonne utilisation. Lorsqu'un locataire marche sur le béton ou sur le chemin extérieur en bitume directement après un aiguisage, les patins s'émoussent rapidement et il est parfois compliqué de surveiller et de les remettre en état avant la prochaine location qui peut suivre quelques minutes plus tard. Une paire de patins ne peut pas être aiguisée après chaque utilisation.

Chaque année, 20 paires de patins sont commandées pour remplacer les plus anciennes ou augmenter le stock.

La patinoire de Tramelan accueille en moyenne 230 classes d'écoles internes et externes par saison, soit un total de plus de 4'000 enfants. Les écoles louent en moyenne 2'700 paires de patins. De plus, l'ouverture au public engendre une location saisonnière de 1'100 paires de patins.

Au total, c'est 3'800 locations par saison en moyenne, il est donc clair que ce matériel n'est de loin pas "inutilisé" comme mentionné dans l'interpellation.

Effectivement, certaines fois, il arrive que des locataires sortent délibérément ou involontairement des semelles. Les maîtres de glace se tiennent bien évidemment toujours à disposition pour échanger la paire ou remettre une semelle.

En finalité, la mise à disposition de patins de locations fonctionne très bien. La saison 2023-2024 était compliquée en termes de personnel et la préparation des patins avant saison avait pris du retard. Indépendamment de cette situation particulière, sur les dernières années, les locations ont répondu aux besoins avec, bien évidemment, leurs petits soucis, mais, encore une fois, il n'a jamais été refusé d'échanger une paire de patins ou de remettre une semelle si besoin.

I. Décisions

5. Commission non permanente relative au Règlement concernant les commissions permanentes, remplacement de M. Vital Gerber, Groupe Débat

Suite à la démission de la commission de M. Vital Gerber, Groupe Débat, le Conseil général est invité à le remplacer avec effet immédiat dans la Commission non permanente relative au Règlement concernant les commissions permanentes.

Le Parti Groupe Débat est invité à proposer un remplaçant à M. Gerber dans cet organe.

6. CourVerte, demande d'un crédit d'engagement brut de CHF 387'100.-

Liminaire

La présente note décrit les lignes principales du dossier et l'historique du projet ayant conduit à l'élaboration du dossier et dresse en particulier les implications financières. Ce projet vise à réaménager la cour du collège de la Printanière afin de lui redonner un environnement plus vert, plus constructif et plus sain pour ces élèves. Toute la population pourra aussi en bénéficier car cet espace sera accessible en dehors des heures d'école et lors des week-ends.

La réfection de la place de sport est aujourd'hui un besoin urgent pour le collège de la Printanière. Les leçons de gymnastique pourront en effet se donner sur cette place attenante au collège, actuellement le revêtement en goudron ne permet que de faire des activités restreintes. Une place en tartan permettrait un usage beaucoup plus adéquat. Nous pourrions aussi à nouveau autoriser les jeux de balles durant la récréation.

Si cela devait être un besoin, le service des infrastructures mettra au plan d'investissement la construction de vestiaires avec des douches attenant au bâtiment Rue de la Printanière 16 (Ecole enfantin et économie familiale)

6.1. Descriptif

Depuis plus d'une année, les enseignants du collège de la Printanière ont préparé ce projet. La première phase a été la rencontre avec M. Gerber pour réaliser un avant-projet. Ensuite, nous avons rencontré les responsables des infrastructures pour voir si le projet pouvait être réalisé. En parallèle, nous avons fait une demande à la Fondation Radix pour voir si ce projet pouvait être financé de leur côté. Etant donné les bons échos de tous les côtés, le Conseil municipal a proposé la somme de CHF 100'000.- au plan d'investissement.

Etant donné l'envergure du projet et la part importante de recherches de fonds privés, nous avons fait une conférence de presse le 6 novembre 2024, en présences du Maire, du responsable des

Infrastructures et du responsable de l'instruction publique de la Commune. Nous avons également fait une information publique au CIP le 14 novembre 2024.

Nous sommes actuellement dans la phase recherche de fonds privés et présentons en parallèle la demande au Conseil général.

6.2. Projet

Tous les détails du projet se trouve dans le document en annexe.

On peut encore noter que le projet pourrait se diviser en deux parties :

CourVerte : 277'100 francs

Soutien financier de la fondation Radix : 40'000 francs

Soutien financier du CJB : 44'000 francs

Dons attendus : 128'100 francs

Participation de la Commune : 65'000 francs

Terrain polyvalent en tartan : 110'000 francs

Soutien financier du CJB : 50'000 francs

Soutien financier de la Commune : 45'000 francs

Dons attendus : 15'000 francs

6.3. Procédure

- Fin décembre 2024 dépôt pour la COFI
- 15 janvier 2025 – présentation à la COFI
- 16 janvier 2025 – dépôt pour le CM
- **17 février 2025 – présentation au CG pour décision**

6.4. Préavis

La Commission des finances s'est réunie le 15 janvier 2025. Elle a voté le crédit d'engagement brut de CHF 387'100.- assorti de 3 conditions :

1) La partie communale est plafonnée à CHF 110'000.- au maximum.

2) Le décompte des subventions doit être confirmée

3) Aucuns travaux ne doivent débuter avant que tout le crédit d'engagement soit confirmé

Le Conseil municipal, en séance du 21 janvier 2025, préavise favorablement l'octroi du crédit d'engagement.

6.5. Conclusion

Enoncé de la décision proposée : Voter un crédit d'engagement brut de CHF 387'100.-

Les subventions devraient se monter à CHF 134'000.-

La recherche de fonds privés est budgétisée à CHF 143'100.-, cette somme sera comptabilisée dans un compte de produits comme don, au même titre que les subventions.

La demande d'engagement de la Commune se monte à CHF 110'000.- au maximum.

L'objectif est de récolter un maximum d'argent avec les diverses demandes de dons :

- Fondations
- Recherches directes auprès de potentiels grands donateurs (banques, entreprises,)
- Recherche auprès de toute la population de Tramelan

Si la totalité du crédit n'était pas couverte, il y a la possibilité de reporter un ou deux objets (espace étang par exemple).

7. Mise en place d'une structure d'accueil durant une partie des vacances scolaires, modification du Règlement concernant l'école à journée continue

Les structures d'accueil durant les vacances scolaires aident les parents qui travaillent à concilier leur vie familiale ainsi que leur vie professionnelle. Elles contribuent à rendre les communes plus attractives.

Le canton de Berne soutient les communes qui proposent ce type de structures.

7.1. **Projet - Accueil durant les vacances scolaires**

Pour répondre à la motion du 15.11.2021 de Pierre-Alain Basso et Vital Gerber du groupe débat : « Accueil durant les vacances scolaires : pour de véritables mesures », la réflexion suivante est proposée :

- Mise en exécution : 01.08.2025 ou au 01.08.2028.
- Responsabilité de la structure : la commune.
- Financement :
 - Commune : CHF 30.00 par jour et par enfant
 - Canton : CHF 30.00 par jour et par enfant
 - Parents : CHF 40.00 – 54.00 par jour et par enfant sans les repas
CHF 100.00 -134.00 pour les externes
- Locaux : locaux EJC, extérieurs, autres.
- Prise en charge ; à coordonner avec la crèche.
 - Vacances d'été (horlogères) : 3 semaines
 - Vacances automne : 1 semaine
 - Vacances de Noël : 1 semaine (après le pont de Noël-Nouvel An)
 - Vacances de Printemps : 1 semaine
- Horaires : horaire standard 8h00 – 17h00 avec l'ajout possible de modules.
- Repas : même organisme que pour les repas EJC.
- Âge des enfants accueillis : en fonction de la demande, mais privilégier les petites classes de 1H à 7-8H.
- Personnel : le personnel EJC qui souhaite entrer dans l'aventure pour les collaborateurs déjà en fonction. Pour les futurs éducateurs, ils seront impliqués obligatoirement. Cette affirmation devra faire l'objet d'une modification du règlement du personnel EJC. Pour compléter l'équipe, il sera possible d'engager de jeunes étudiants avec des qualifications pédagogiques, du personnel du service animation pour la jeunesse, etc...
Le nombre de personnes assurant l'encadrement est dépendant du nombre d'enfants inscrits.
- Tarif horaire pour les animateurs : CHF 35.00 à CHF 46.00.

7.2. **Coûts**

La part communale pour le fonctionnement de la structure d'accueil durant les vacances scolaires serait calculée comme suit :

6 semaines à CHF 30.00 par jour et par enfant avec une estimation de 50 enfants par jour,

soit : $6 \times 30 \times 5 \times 50 = \text{CHF } 45'000.00$ par an à partir de 2026

et de CHF 22'500.00 pour l'année 2025 (2 semaines en été + 1 semaine en automne).

CHF 40'000.00 ont été inscrits au budget 2025 en prévision de l'introduction de cette prise en charge des élèves durant les vacances scolaires. Le budget a été validé par le Conseil général en date du 25.11.2024.

Pour information, le canton donne une estimation des coûts normatifs calculés grâce à un sondage effectué auprès des structures d'accueil existantes.

<i>Structure d'accueil dont le personnel d'encadrement est composé d'au moins 50 % de personnes possédant une formation pédagogique ou socio-pédagogique</i>		<i>20 enfants par jour</i>	
Frais de personnel	<i>Deux personnes disposant d'une formation pédagogique ou socio-pédagogique</i>	<i>Base: 10 heures par jour Salaire brut: CHF 46.00/h</i>	<i>CHF 920.00</i>
	<i>Une personne ne disposant pas d'une formation pédagogique ou socio-pédagogique</i>	<i>Base: 10 heures par jour Salaire brut: CHF 35.00/h</i>	<i>CHF 350.00</i>
	Salaires bruts totaux pour l'encadrement, par jour		CHF 1270.00
	<i>Cotisations de l'employeur versées aux assurances sociales</i>		<i>CHF 235.60</i>
	<i>Supplément pour l'administration et la gestion de la structure</i>	<i>20 % des coûts salariaux d'un montant de CHF 1505.60</i>	<i>CHF 301.10</i>
	Total des frais de personnel pour l'encadrement, par jour		CHF 1806.70
Frais de biens et services	<i>Coûts immobiliers</i>	<i>Forfait</i>	<i>CHF 80.00</i>
	<i>Coûts du matériel et des équipements</i>	<i>Base: CHF 6.00 par enfant</i>	<i>CHF 120.00</i>
	<i>Coûts des excursions</i>	<i>Base: CHF 5.00 par personne</i>	<i>CHF 115.00</i>
	Total des frais de biens et services, par jour		CHF 315.00
Coûts totaux pour un jour de prise en charge, sans les repas		CHF 2121.70	
Coûts totaux par enfant et par jour, sans les repas, pour un groupe de 20 enfants		CHF 106.00	

Pour les repas, il est recommandé de prévoir un budget d'au moins CHF 10.00 par personne.

Tableau 1 : coûts d'exploitation par jour et par enfant pour un groupe de 20 enfants

Lien sur le site du canton de Berne : <https://www.akvb-gemeinden.bkd.be.ch/fr/start/angebote-der-gemeinde/tagesschulangebote.html>

7.3. Modification du Règlement des écoles à journée continue

Le règlement de l'EJC et son ordonnance ont été modifiés par la Commission Instruction publique et vous sont recommandés par cette dernière (projet de règlement en annexe).

7.4. Préavis

Le projet de révision du règlement relatif à l'EJC a été préavisé favorablement par le Conseil municipal en date du 12.11.2024.

Au vu des projections des finances de la commune pour les années 2026 et 2027, le Conseil municipal propose, si l'objet devait être accepté par le Conseil général, d'introduire le nouveau règlement au 01.08.2028.

7.5. Conclusion

Il est demandé au conseil général ce qui suit :

- 1) **Accepter le règlement de l'EJC modifié afin d'introduire la prise en charge des élèves durant les vacances scolaires**
- 2) **Fixer le début de la prise en charge des élèves durant les vacances scolaires au :**
 - **Variante A : 01.08.2028**
 - **Variante B : 01.08.2025**

II. Projets en cours du Conseil municipal

8. Informations du Conseil municipal

III. Divers

9. Réservoir des Fraises – Décompte final

Financement accordé :

- Conseil municipal, 10.11.2015, 23.05.2017, 20.02.2018, 16.10.2018
- Conseil général, 12.11.2018
- Corps électoral, 10.02.2019

Total du crédit d'engagement : CHF 1'301'529.20 TTC

Conformément au décompte final établi le 19 décembre 2024 par les services techniques et le service financier, le coût effectif total des travaux s'est élevé à CHF 1'480'736.70 TTC, soit un dépassement de crédit de CHF 179'207.50.

Remarques :

Ce chantier a rencontré plusieurs difficultés majeures. Tout d'abord, la nature instable du terrain a nécessité des travaux de sécurisation importants lors des terrassements. Ensuite, les coûts imprévus de la démolition de l'ancien réservoir se sont révélés bien plus élevés que prévu. A cela s'ajoutent également les frais liés aux études préliminaires, dont le montant a dépassé les estimations initiales.

Par ailleurs, la forte augmentation des prix des matériaux et des produits a eu un impact négatif sur le résultat final. Enfin, la période Covid a prolongé la durée des travaux, imposant le travail en équipe réduite et engendrant des retards supplémentaires dus à l'indisponibilité du matériel. Ces contraintes ont aussi contribué à l'augmentation des coûts de construction et de fournitures.

Lors de la conférence de presse du 12.11.2019, il a été indiqué que les travaux préparatoires et de sécurisation du terrain faisaient apparaître un surcoût d'environ 8% alors que les premiers murs du réservoir sortaient de terre. Cependant, il était clair dès le départ que l'estimation des coûts et des contraintes de ce chantier serait extrêmement complexe à établir.

10. Réfection desserte agricole Haut de la Montagne / Bergerie du Chalet – Décompte final

Financement accordé :

- Conseil municipal, 25.05.2021

Total du crédit d'engagement : crédit brut de CHF 139'630.- diminué d'une subvention de CHF 88'000.- = CHF 51'630.-

Conformément au décompte final présenté le 9 janvier 2025 par les services techniques et le service financier, le coût effectif total des travaux s'est élevé à CHF 134'113.55 TTC, soit un dépassement de crédit de CHF 82'483.55.

Remarques :

Le présent décompte final présente un dépassement de crédit de CHF 82'483.55. Ce dépassement est dû à des coûts non budgétés initialement. Les principales dépenses non prévues se sont élevées à un montant de CHF 116'270.25. Il s'agit dans les faits de l'augmentation des coûts de matériaux, un renforcement du coffre, la protection de l'axe de la route, la réalisation d'un drainage pour assurer la protection du coffre de la route, la réalisation d'une piste provisoire nécessaire à l'accès de

l'exploitation, et la réfection de la route devant la bergerie. Grâce à la validation des plus-values, la réfection de la route répond finalement aux critères de portance et de dimensions de coffres requises pour faire l'objet de subventions de la part du SASP.

11. Réfection agricole Accès Prés-Renaud – Décompte final

Financement accordé :

- Conseil municipal, 19.01.2021, 25.05.2021

Total du crédit d'engagement : crédit brut de CHF 160'120.- diminué d'une subvention de CHF 100'900.- = CHF 59'220.-

Conformément au décompte final établi le 19 novembre 2024 par les services techniques et le service financier, le coût effectif total des travaux s'est élevé à CHF 155'887.20 TTC, soit un dépassement de crédit de CHF 96'667.20.

Remarques :

Le présent décompte final présente un dépassement de crédit de CHF 96'667.20. Ce dépassement est dû à des coûts non budgétés initialement. Les principales dépenses non prévues se sont élevées à un montant de CHF 119'342.80. Il s'agit dans les faits de l'augmentation des coûts de matériaux, l'évacuation des HAP, hydro et le renforcement du coffre. Grâce à la validation des plus-values, la réfection de la route répond finalement aux critères de portance et de dimensions de coffres requises pour faire l'objet de subventions de la part du SASP.

12. Secteur « Centre village », évacuation des eaux, surcharge collecteur – Décompte final

Financement accordé :

- Conseil municipal, 15.11.2022, 03.10.2023

Total du crédit d'engagement : CHF 94'500.- TTC

Conformément au décompte final établi le 26 août 2024 par les services techniques et le service financier, le coût effectif total des travaux s'est élevé à CHF 110'430.80 TTC, soit un dépassement de crédit de CHF 15'930.80.

Remarques :

La mesure constructive immédiate a fait l'objet d'un crédit pour un total de CHF 94'500.- TTC, soit le mandat initial d'étude pour CHF 18'500.- TTC et les travaux de génie civil pour un montant de CHF 76'000.- TTC. Les travaux ont été réalisés en octobre 2023 sur une période courte de 4 semaines dans un espace de travail difficile sur chaussée ouverte. Le dépassement s'explique de la manière suivante : Décision en cours de chantier pour améliorer l'efficacité des travaux : Fourniture et pose de caniveaux à la Rue Virgile Rosse ; Prolongement du collecteur pour la décharge (ruelle Virgile Rossel) afin de ne pas inonder l'accès au bâtiment Grand Rue 165 ; Plus-value pour grilles avec charnières et chaînes. Travaux non prévisibles : Renforcement de la sécurité du chantier, suite à l'accident d'un ouvrier ; Mise en place de tôles affleurées antidérapante (nouvelle exigence OPC) ; Travaux de déneigement.

13. Promenade 3B, remplacement des garages – Décompte final

Financement accordé :

- Conseil général, 27.11.2023

Total du crédit d'engagement : CHF 291'400.- TTC

Conformément au décompte final établi le 11 décembre 2024 par le service des bâtiments publics et le service financier, le coût effectif total des travaux s'est élevé à CHF 283'151.65 TTC, soit un crédit non utilisé de CHF 8'248.35.

14. Hôtel de ville, besoins urgents – Décompte final

Financement accordé :

- Conseil général, 25.04.2022

Total du crédit d'engagement : CHF 495'200.- TTC

Conformément au décompte final établi le 2 décembre 2024 par le service des bâtiments publics et le service financier, le coût effectif des travaux est de CHF 491'000.90 TTC diminués par la subvention du CJB de CHF 18'243.-, soit CHF 472'757.90, donc un crédit non utilisé de CHF 22'442.10.

15. Résolutions

16. Motions – postulats

17. Interpellations

18. Petites questions

19. Correspondance au Conseil général

20. Divers

Annexes (en lien internet) :

- Textes des interpellations
- CourVerte
 - o Dossier de présentation
 - o Rapport des Finances
- Projet de modification du règlement de l'EJC

En vous remerciant de votre collaboration et en restant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Au nom du Conseil municipal

Le Président : La Chancelière :

Hervé Gullotti

Lucie Noirat